SUSANNE BURRI Université d'Utrecht

I – Le contexte politique

La politique néerlandaise a connu des mois turbulents et une stabilité politique est encore loin d'être atteinte dans un pays où une césure entre la droite et la gauche se dessine de plus en plus clairement. D'importants dossiers de politique sociale, comme l'augmentation de l'âge de la retraite et l'assouplissement du droit du licenciement, sont pendants depuis plusieurs années déjà. Quels évènements politiques ont marqué ces six derniers mois et quelle est la situation actuelle en matière de politique sociale ?

Le gouvernement minoritaire formé du parti libéral de droite, le *VVD* et du parti chrétien-démocrate *CDA* n'a pas réussi à conclure, en avril dernier, un accord sur des réductions budgétaires de 13 milliards d'euros. Ces mesures sont nécessaires pour respecter la norme de moins de 3% de déficit budgétaire que les États-Membres de l'UE ont fixé. Après des semaines de pourparlers avec le parti populiste *PVV* de Geert Wilders – qui avait conclu un accord de tolérance avec le *VVD* et le *CDA* – celui-ci a rompu le 21 avril 2012 les négociations, alors qu'un accord semblait sur le point d'être conclu. Le 23 avril, le Ministre Président Rutte offrait sa démission et celle de ses ministres à sa Majesté la Reine. Le 26 avril cinq partis politiques de droite comme de gauche – *VVD, CDA, D66, GroenLinks* et *ChristenUnie* – concluaient un accord budgétaire pour 2013. Il était temps, car le gouvernement néerlandais devait présenter à court terme le budget prévu par le gouvernement à la Commission européenne. Le 27 avril, le Ministre des Finances De Jager remplissait cette condition.

Le 12 septembre, des élections pour la deuxième chambre du Parlement ont eu lieu et ont été gagnées de haute main par le *VVD*, qui a reçu 41 des 150 sièges du Parlement, suivi de près par le *PvdA*, le parti socialiste de (centre) gauche, avec 38 sièges. Á eux deux, ils ont donc une majorité confortable et les pourparlers pour former un nouveau gouvernement sont en cours. Les débats parlementaires de début octobre sur le budget de 2013 montrent que ces deux partis ne respectent pas complètement l'accord budgétaire du printemps 2013 des cinq partis susmentionnés (dont le *VVD*) soumis à la Commission européenne. Ainsi par exemple, les remboursements de frais de voyage des salariés ne seront pas fiscalisés et il n'y aura pas d'amendes pénalisant les étudiants qui ne terminent pas leurs études de *bachelor* en quatre ans et de *master* en deux ans. Par contre la TVA a augmenté de 19 à 21% depuis le 1er octobre 2012 et les salaires des fonctionnaires seront gelés. De plus, l'augmentation de l'âge de la retraite jusqu'à 67 ans se fera probablement en étapes plus rapides.

II – L'âge de la retraite

L'âge de la retraite augmentera à partir du 1er janvier 2013 d'un mois par année et sera de 66 ans en 2019 et de 67 ans en 2023. Á partir de 2024, l'âge de la retraite sera lié à l'espérance de vie. Le projet de loi du gouvernement de *VVD* et *CDA* a été adopté par la première chambre du Parlement le 10 juillet 2012 [1]. Mais le *VVD* et *PvdA* veulent réaliser une augmentation plus rapide et ont dévoilé le plan suivant durant les débats parlementaires sur le budget de 2013. En 2013, 2014 et 2015, l'âge de la retraite augmenterait d'un mois par an, comme dans la loi actuelle. Mais les années suivantes l'augmentation serait plus accrue pour atteindre 66 ans en 2018 et 67 ans en 2021.

1 Voir http://www.svb.nl/int/nl/aow/actueel/nieuwsoverzicht/120711_eerste_kamer_stemt_in_verhoging_aowleeftijd.jsp.

Ces deux partis ne disposent pas (encore ?) d'une majorité dans la première chambre du Parlement. Ce dossier risque donc de ne pas encore être clos à court terme.

La participation des personnes âgées sur le marché du travail a augmenté ces dernières années. En 2009, 57% des personnes faisant partie de la population active entre 50 et 65 ans travaillaient et c'est surtout le pourcentage des femmes dans ce groupe qui a augmenté. Mais les conséquences de la crise économique qui perdure se font de plus en plus sentir.

III – Chômage et assurance chômage

Depuis la crise financière et économique, le taux de chômage a augmenté de 3,8% en 2008 à 5,4% en 2011[2]. Ce pourcentage est encore toujours relativement bas comparé à d'autres pays de l'UE, mais une augmentation ces prochaines années semble probable.

Les propositions des cinq partis politiques sur l'assurance chômage, publiées en avril 2012, ont été adoptées par le gouvernement démissionnaire. Le Ministre des Affaires Sociales Kamp a envoyé une notation sur ce sujet à la deuxième chambre du Parlement[3]. Le droit du licenciement néerlandais se caractérise actuellement par deux voies différentes que l'employeur peut choisir : soit soumettre une demande de licenciement à un examen préalable par *UWV Werkbedrijf* (l'organisation en charge du paiement des allocations de chômage) pour obtenir une autorisation de licenciement, soit demander une résiliation du contrat de travail au juge (*Kantonrechter*). Les propositions actuelles prévoient l'abolition de l'examen préalable d'une demande de licenciement. Le délai de préavis serait de deux mois et la demande de licenciement devrait être dûment motivée. Le salarié aurait la possibilité de réagir à l'annonce du licenciement et pourrait demander une décision du juge. L'employeur devrait payer les allocations des premiers mois des salariés licenciés durant six mois au maximum. Cette mesure devrait permettre à l'État d'économiser un milliard d'euros par an. Á partir de 2014, les salariés licenciés recevraient un « budget de transition » qui remplacerait l'indemnité de licenciement. Ces projets sont encore peu détaillés et il faut attendre les plans des deux partis qui pourraient former un gouvernement (*VVD* et *PvdA*) sur ce dossier compliqué.

IV- Collège pour les Droits de l'Homme

Le 2 octobre 2012, le Collège pour les Droits de l'Homme (*College voor de Rechten van de Mens*) a ouvert ses portes[4]. La Commission d'Égalité de Traitement n'existe maintenant plus en tant qu'organisation spécifique. C'est maintenant le Collège qui assumera les tâches de la Commission, comme celle de donner des opinions sur l'application de la législation d'égalité de traitement. La mise en œuvre des droits de l'homme aux Pays-Bas forme la mission principale du Collège. Son terrain est bien plus ample que n'était celui de la Commission et couvre non seulement l'égalité de traitement, mais aussi les droits de l'homme dans le travail, l'enseignement, la santé, l'immigration, le droit pénal etc. Le Collège initiera des recherches, donnera des avis et des informations au public et publiera chaque année un rapport sur la situation les droits de l'homme aux Pays-Bas.

2 Voir le site du Bureau Central des Statistiques : http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?VW=T&DM=SLNL&PA=71738NED&D1=22,26&D2=a&D3=0&D4=0&D5=6,11,16,21,26,31,36,41,46,51,60&HD=120703-1042&HDR=T,G1&STB=G3,G2,G4.

3 Voir http://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/ww/nieuws/2012/06/18/ontslagrecht-vereenvoudigd.html.

4 Voir www.mensenrechten.nl.